

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JANVIER 2017

OFFICE DE L'EAU DE GUYANE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° CA-OEG / 17 / 05

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le lundi 30 janvier 2017 à 10h00, le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau s'est réuni en salle de la Commission Permanente de la Collectivité territoriale de Guyane, sous la présidence de Mme Hélène SIRDER, par délégation du Président du Conseil d'administration empêché.

Vu les articles L213-13 à L213-20 et R213-59 à R213-77 du Code de l'Environnement relatif à l'organisation des Offices de l'Eau et de leurs missions,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu les propositions du Président de l'Office de l'eau de Guyane ;

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau délibérant valablement, à l'unanimité.

DECIDE

Article 1 – De voter le budget Primitif de l'exercice 2017, qui s'élève aux montants suivants :

TOTAL DU BUDGET 2017

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	126 824,00 €	126 824,00 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 445 824,00 €	3 445 824,00 €
TOTAL BUDGET	3 572 648,00 €	3 572 648,00 €

Ainsi délibéré et adopté à Cayenne, par le Conseil d'administration en séance du lundi 30 janvier 2017.



P/Le Président
Par délégation,



Hélène SIRDER